

Avis d'appel à la concurrence

N° 01/2022

Le 16/11/2022 à 10 heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la Division des Affaires Financières et Économiques relevant de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda, Sise à avenue THAMI JILALI à Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel à la concurrence ouvert sur Offres des prix, pour « **La souscription de l'assurance accidents de travail et maladies professionnelles au profit du Centre Hospitalo- Universitaire Mohammed VI-Oujda.** » En lot unique

Le dossier d'appel à la concurrence peut être retiré du Service de Programmation et de la Commande Publique, il peut également être téléchargé à partir du site du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI-Oujda : <http://www.chuoujda.ma/>

L'estimation des coûts est fixée à la somme de : **237 766.94 Dhs TTC (Deux cent trente-sept mille sept cent soixante-six Dirhams quatre-vingt-quatorze Centimes Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité à l'adresse : **Avenue THAMI JILALI 60050 Oujda-Maroc ;**
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service de Programmation et de la Commande Publique de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI –Oujda ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel à la concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces constitutives de la Convention à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de consultation.